

Interdiction de manifester : L'Etat d'urgence sert à nouveau de prétexte pour (tenter de) museler la contestation sociale

Un nouveau pas dans l'atteinte aux libertés démocratiques vient d'être franchi par le gouvernement : des interdictions de manifestations sont signifiées par la préfecture de Paris, depuis le samedi 14 mai, à plusieurs personnes à qui il est reproché « d'avoir été remarquées, à de nombreuses reprises, lors des manifestations contre les violences policières et le projet de réforme du Code du travail » alors que « ces manifestations ont dégénéré en troubles graves à l'ordre public ».

Mais, oui, nous sommes nombreux/ses dans ce cas, nous sommes des centaines de milliers à être descendues dans la rue pour refuser un projet de régression sociale, nous sommes des dizaines de milliers à avoir participé à des manifestations à Paris, Lille, Marseille, Nantes, Rennes... et à avoir vu et souvent vécu les violences policières.

Depuis le début de la contestation contre son projet de loi travail, le gouvernement joue la carte de la répression et de l'escalade policières, et tente de mettre en place la division entre manifestant-es. L'Union syndicale Solidaires dénonce cette politique dangereuse.

Cette nouvelle attaque contre le droit de manifester, qui s'appuie sur la loi sur l'Etat d'urgence, comme cela avait déjà été le cas lors de la Cop 21, est un scandale et justifie notre exigence de la fin de cet état d'exception.

Face à un projet de loi porteur de graves régressions sociales, face à une gestion policière de la contestation et face à un gouvernement qui entend passer en force, l'Union syndicale Solidaires appelle à amplifier la mobilisation, dans les entreprises, les services, les lieux d'étude et dans les rues !

Plus que jamais, debout la nuit, le jour, dans la grève, dans la rue, jusqu'au retrait de la Loi Travail !

Paris, le 16 mai 2016

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

